

LOI SUR LES BREVETS

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

DANS L'AFFAIRE DE ratiopharm Inc. et du médicament ratio-Salbutamol HFA

ASSIGNATION

À : GlaxoSmithKline Inc.

En vertu du paragraphe 96(1) de la *Loi sur les brevets*, vous êtes sommée de présenter au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, le 8 septembre 2009 ou avant cette date, les ventilations annuelles et mensuelles des prix exigés et de la quantité vendue par GlaxoSmithKline Inc. relativement à toutes les ventes du médicament ratio-Salbutamol HFA à ratiopharm Inc. au Canada depuis 2001.

FAIT le 14 août 2009

Original signé par

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Sylvie Dupont

Secrétaire du Conseil